



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.2/L.25
16 mars 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
Onzième session
Genève, 8-14 mars 2007
Points 3, 4, 5, 6, 7 et 9 de l'ordre du jour

RECOMMANDATIONS CONCERTÉES

1. La CNUCED devrait poursuivre son analyse globale de l'IED et ses travaux analytiques sur les incidences sur le développement de l'IED pour déterminer quels sont les IED productifs, bénéfiques et effectifs, afin d'aider les pays en développement et les pays en transition à mieux comprendre comment l'IED peut contribuer à la croissance et au développement. Les résultats de ces travaux devraient continuer d'être diffusés par le biais de notes d'orientation, de séminaires régionaux et, en particulier, du *World Investment Report* (WIR). Les États membres sont invités à continuer de participer à la diffusion du WIR, et des réunions d'information devraient continuer d'être organisées à l'intention des délégations à Genève pour la présentation officielle du rapport. Il serait bénéfique pour le rapport que des réunions de présentation soient organisées au niveau régional, outre Genève, dans les limites des ressources existantes, en recourant aux partenariats existants et aux organisations partenaires dans les régions. Cela pourrait contribuer à en accroître et à en élargir l'audience, ce qui renforcerait la pertinence et l'impact de cette précieuse publication phare.
2. La CNUCED devrait également poursuivre ses travaux d'analyse sur les multiples facteurs nécessaires pour attirer les IED et en tirer profit, y compris dans le cadre de la rédaction du WIR,

et elle devrait aider, dans les limites de son mandat, les pays en développement et les pays en transition à formuler et à appliquer des politiques permettant d'attirer des IED et d'en tirer profit.

3. La Commission se félicite de la tendance croissante des pays en développement et des pays en transition à réaliser des investissements directs à l'étranger, tendance qui devrait être encouragée par un renforcement de la coopération Sud-Sud. La CNUCED devrait continuer d'étudier les IED Sud-Sud et leurs incidences, et faciliter l'échange d'expériences.

4. À la lumière des délibérations de la Commission, la CNUCED devrait continuer d'étudier les IED dans le secteur des services, par exemple dans le secteur du tourisme et celui des infrastructures, ainsi que les tendances récentes des politiques nationales en matière d'IED. La Commission prend note des conclusions et recommandations de la Réunion d'experts sur les IED dans le secteur des ressources naturelles, en soulignant le rôle essentiel des industries extractives dans de nombreux pays en développement et l'activité croissante de sociétés transnationales dans ces industries. La CNUCED devrait continuer d'étudier et de diffuser les nouvelles expériences à cet égard, s'agissant en particulier des incidences sur le développement économique et social des pays d'accueil.

5. Soulignant le rôle crucial d'une information actuelle et pertinente sur les IED et les activités des sociétés transnationales (STN), la Commission apprécie l'appui apporté par la CNUCED aux pays en développement pour l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données sur l'IED, dans le cadre d'une évaluation des incidences de l'IED sur le développement. La CNUCED pourrait intensifier son assistance technique, soit au moyen de ses fonds d'affectation spéciale en fonction de la demande et des besoins exprimés, soit à partir du moment où un pays bénéficiaire aura déterminé ses besoins dans le cadre de son plan national de développement ou de son DSRP, et où il aura choisi la CNUCED comme principal agent d'exécution. La Commission note en outre que la CNUCED devrait poursuivre ses travaux sur les aspects relatifs au commerce et au développement de la responsabilité sociale des entreprises en ce qu'elle a trait à l'ensemble des STN.

6. La Commission prend également note du rapport de la Réunion d'experts sur le renforcement des capacités productives. L'investissement joue un rôle important à cet égard. Il serait souhaitable d'intégrer dans l'initiative de «L'aide pour le commerce» les investissements

liés au commerce et le développement des entreprises en tant qu'éléments importants de la stratégie, en particulier dans le cas des PME.

7. Dans ses travaux d'analyse, la CNUCED devrait tirer des enseignements des expériences positives en matière de transfert et de diffusion de la technologie par le biais de l'IED et d'autres filières. Elle devrait également soutenir les efforts faits par les pays en développement, en particulier les PMA, pour s'adapter aux mutations technologiques, déterminer les meilleures pratiques pour le transfert de technologie et évaluer l'efficacité des politiques visant à renforcer les capacités intérieures d'innovation.

8. Devant la multiplication des accords internationaux d'investissement et la complexité qui en résulte pour les pays en développement et les pays en transition en matière de politiques d'investissement et de mise en œuvre de ces politiques à divers niveaux, la Commission considère que la CNUCED devrait être l'organisme principal au sein du système des Nations Unies chargé du traitement des questions liées aux accords internationaux d'investissement et qu'elle devrait continuer de contribuer à une meilleure compréhension des questions liées à ces accords et à leurs incidences sur le développement, y compris en ce qui concerne le règlement des différends entre investisseurs et États, avec la participation de tous les acteurs intéressés. Dans ce domaine de travail, une attention particulière devrait être accordée aux besoins des PMA. La Commission prie la CNUCED d'intensifier ses efforts de renforcement des capacités en fonction de la demande et des besoins exprimés par les pays en développement et les pays en transition, en vue d'optimiser la contribution au développement des accords internationaux d'investissement.

9. La Commission recommande que les États membres envisagent de créer un groupe d'experts permanent ayant pour mandat de promouvoir une meilleure compréhension des questions complexes liées aux accords internationaux d'investissement et à leurs incidences sur le développement. La décision de créer un tel groupe d'experts devrait être prise au niveau du Conseil du commerce et du développement.

10. La Commission prend note avec satisfaction de la présentation des examens de la politique d'investissement (EPI) du Maroc et de la Zambie et du rapport sur la mise en œuvre des mesures de suivi de l'examen de la politique d'investissement de l'Ouganda. Les examens de la politique d'investissement sont des outils précieux pour les pays en développement et les pays en

transition et les aident à améliorer les conditions de l'investissement, aussi bien intérieur qu'étranger. Elle demande au secrétariat d'intensifier ses efforts pour que les besoins et les priorités en matière de développement des pays faisant l'objet d'un examen fassent partie intégrale de cet examen et du mécanisme de suivi. Elle souligne l'importance d'une assistance et d'un suivi en temps voulu pour l'application des recommandations, assistance qui englobe le renforcement des capacités et la facilitation de l'investissement. La Commission note les nombreuses demandes d'EPI et d'assistance technique correspondante et invite les partenaires de développement à donner les moyens à la CNUCED de répondre à ces demandes. Elle recommande que les débats intergouvernementaux consacrés à chaque examen de la politique d'investissement prennent la forme d'un échange d'expériences plus interactif. Elle invite le secrétariat à faire une proposition dans ce sens.

11. La Commission prend note du rapport de la Réunion spéciale d'experts sur la promotion des politiques d'investissement et invite la CNUCED à envisager de donner une suite favorable aux demandes d'assistance technique dans ce domaine.

12. La Commission a pris note du rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingt-troisième session (TD/B/COM.2/ISAR/35) et des conclusions concertées du Groupe, et elle a approuvé l'ordre du jour provisoire proposé par celui-ci pour sa vingt-quatrième session. Elle a également pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa septième session.

13. La Commission se félicite de la coopération avec d'autres organisations travaillant dans le domaine de l'investissement, en particulier la WAIPA, et souhaite que la pratique de tenir des réunions conjointes avec la WAIPA se poursuive. En outre, une coopération plus étroite entre la CNUCED et les organismes chargés de l'investissement sera un moyen d'accroître la capacité et l'efficacité de ces organismes.

14. La Commission souligne la contribution que la CNUCED peut apporter au suivi des grandes conférences des Nations Unies, notamment le Consensus de Monterrey sur le financement du développement.
